

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents** : Didier ROUX - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Jean-Marc Dury - Hubert FENEON - Vincent Fénéon - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

**Procurations** : Jean-Marie JOBARD à Patrice MAILY  
Paul Sage à Hubert FENEON

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Valérie LACROIX

**Date de convocation** : 10 octobre 2014

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2014, pas de remarque.  
Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Convention avec le boulanger

**Délibérations** :

#### **1/ Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Charolais :**

Le Conseil Municipal adopte le principe d'attribution d'un fonds de concours à La Communauté de Communes du Charolais pour la prise en charge des frais d'entretien des locaux de la micro crèche comme il en avait été décidé lors du transfert de la compétence de la petite enfance en janvier 2010.

Un fonds de concours est attribué par la commune à la communauté de communes pour les heures de ménage effectuées à la micro-crèche.

Le montant n'étant pas encore déterminé par la Communauté de Communes du Charolais, la délibération sera remise au prochain conseil.

#### **2/ Refonte des compétences de la Communauté de Communes du Charolais :**

Le Maire donne connaissance des principales modifications des statuts adoptées par la CCC :

- Un PLU intercommunal est en projet, dans le but de répartir plus équitablement les constructions sur l'ensemble du territoire en accord avec le SCOT.
- Le balisage des balades vertes entre dans les compétences de la CCC.
- En ce qui concerne la voirie, 75% de la surface des voies goudronnées seront pris en charge par la CCC à compter du 01.01.15.

Le conseil donne son aval à ces statuts modifiés. 15 voix pour

#### **3/ Indemnités des élections municipales et européennes :**

Une subvention de 181,86 euros est allouée à la municipalité pour le surcroît de travail engendré par les élections. Cette somme sera reversée à la secrétaire de mairie.

15 voix pour

#### **4/ Loyer du café restaurant « Vert Pré » :**

Le Conseil prend connaissance d'un courrier de Guy Teitgen, qui demande le maintien du montant de son loyer à son niveau actuel.

Le Conseil lui accordait une remise de 70 euros par mois. Il propose une remise de 50 euros à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

14 voix pour et une abstention.

#### **5/ Modification des contrats de travail de certains agents :**

En raison, de la réforme des rythmes scolaires, et du nombre d'heures complémentaires qui y sont liées, le Conseil est amené à réévaluer le salaire d'un certain nombre des agents communaux. Le surcoût global est de 11 600 euros par an.

15 voix pour

#### **6/ Convention avec le boulanger :**

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec M. Gondeaux, boulanger à La Clayette, pour que celui-ci encaisse directement les recettes liées à la vente de pain et viennoiserie, et qu'il puisse reverser la ristourne prévue à la commune.

15 voix pour

#### **Divers :**

##### **1/ Point sur le dépôt de pain :**

Le dépôt de pain fonctionne depuis le 01.10.14, et apporte satisfaction à la population. La régie, initialement prévue, s'est avérée trop contraignante au niveau de l'exécution et sera remplacée par une convention avec le boulanger.

Le temps de travail de Laëtitia est augmenté d'1/2 heure par jour pour qu'elle puisse en arrivant préparer ses ventes et en partant faire sa caisse.

Françoise Fénéon sera sollicitée une heure par semaine pour faire le ménage dans le local de vente.

Compte tenu des éléments encourageants collectés au cours de cette 1<sup>ère</sup> quinzaine, le coût prévisionnel qui restera à la charge de la commune pour le dépôt de pain est revu à la baisse ; et le coût annuel devrait de l'ordre de 1 000 à 1 500 euros.

##### **2/ Fleurs de Toussaint :**

10 chrysanthèmes seront commandés (à 13 euros pièce) pour honorer la mémoire des soldats.

##### **3/ Cérémonie du 11 novembre :**

Les enfants de l'école seront sollicités pour participer à la cérémonie du 11 Novembre, qui se déroulera à 11 heures au monument aux morts. Le verre du souvenir sera offert à l'issue de la cérémonie.

##### **4/ Décoration de fin d'année :**

Le coût d'installation des guirlandes est de 526,24 euros (devis Conect retenu).

Une vingtaine de sapins seront commandés.

##### **5/ Vœux du Maire :**

Une date est arrêtée : samedi 10 janvier 2015 à 20 heures à la salle paroissiale. Des cadeaux de naissance seront offerts aux bébés de l'année.

##### **6/ Bulletin Municipal**

Il est demandé aux associations de faire parvenir leur compte rendu annuel dès que possible.

### **7/ Cyclo-cross :**

Le 3ème cyclo-cross se déroulera le 29 novembre 2014.

La municipalité offrira 2 coupes.

### **8/ Point sur le paiement des loyers des locataires :**

Le point sur le paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

### **9/ Adhésion à la ludothèque :**

La commune souscrira une adhésion à la ludothèque de Charolles, pour 28 euros annuels pour un prêt de 7 jeux par mois pour les garderies et les activités périscolaires.

### **Questions diverses :**

1/ Un devis a été demandé à Intersport pour 2 tables de ping-pong, 16 raquettes, des ballons de foot, baskets, des tapis mousse, pour un montant ttc de 1 040,73 euros pour les activités périscolaires, ou la garderie.

2/ Un courrier d'un sénateur est lu, nous assurant de son soutien auprès du préfet pour l'obtention de la DETR pour le projet Boulangerie-Agence Postale et Bibliothèque.

3/ Une réunion est prévue avec madame Priscillia de Corson, qui mène une étude sur le maintien des personnes âgées en milieu rural, mercredi 29 octobre à 18 heures en mairie.

4/ Le Maire informe le Conseil d'une motion présentée par l'Association des Communes Rurales qui alerte les élus sur l'hypothèse étudiée actuellement par le gouvernement qui consisterait en la mise en place d'une « DGF intercommunale », c'est à dire une dotation forfaitaire globale qui serait versée à l'intercommunalité, charge à elle ensuite de la répartir entre ses communes membres. Alerte car le rôle de la commune serait réduit.

**Prochaine réunion de conseil :  
Vendredi 21 Novembre à 20h30**